|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| C:\Users\ponder\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.Word\BDT-25th_anniversary_2017-Logo_411959-3_transparent.png | **Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-17)****Buenos Aires, Argentine, 9-20 octobre 2017** | C:\Users\murphy\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.Outlook\PQ94T9LJ\bd_F_25Years_Horizontal-411959 (002).jpg |
|  |  |
| SÉANCE PLÉNIÈRE | **Addendum 8 auDocument WTDC-17/22-F** |
|  | **29 août 2017** |
|  | **Original: anglais** |
| Administrations des pays membres de la Télécommunauté Asie-Pacifique |
| proposition d'initiatives régionales pour la région asie-Pacifique |
|  |
|  |
| **Domaine prioritaire:**Initiatives régionales, projets associés et mécanismes de financement**Résumé:**Les Administrations des pays membres de la Télécommunauté Asie-Pacifique (APT) ont élaboré et approuvé des initiatives régionales pour la région Asie-Pacifique. **Résultats attendus:**Les initiatives régionales pour la région Asie-Pacifique approuvées par les Administrations des pays membres de l'APT devront figurer dans la partie correspondante du Plan d'action de Buenos Aires en vue d'être mise en oeuvre conformément à la Résolution 17 (Rév.Dubaï, 2014).**Références:**Plan d'action de Dubaï, Section 3 – Initiatives régionales, Initiatives régionales pour la région Asie‑Pacifique (p. 133-137); Résolution 17 de la CMDT (Rév.Dubaï, 2014) |

Proposition

Les Administrations des pays membres de l'APT proposent de faire figurer les initiatives régionales ci-après pour la région Asie-Pacifique dans le Plan d'action de Buenos Aires et de supprimer les initiatives régionales pour la région Asie-Pacifique de la Section 3 du Plan d'action de Dubaï.

INITIATIVES RÉGIONALES

INITIATIVES RÉGIONALES POUR L'ASIE-PACIFIQUE

**SUP** ACP/22A8/1

# ASP1: Accorder une attention particulière aux pays les moins avancés, aux petits Etats insulaires en développement, y compris aux pays insulaires du Pacifique, et aux pays en développement sans littoral

**ADD** ACP/22A8/2

# ASP1: Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés, des petits Etats insulaires en développement, y compris des pays insulaires du Pacifique, et des pays en développement sans littoral

Objectif: Fournir une assistance particulière aux pays les moins avancés (PMA), aux petits Etats insulaires en développement (PEID), y compris aux pays insulaires du Pacifique, et aux pays en développement sans littoral (PDSL) afin de satisfaire leurs besoins prioritaires dans le domaine des télécommunications/TIC.

Résultats attendus:

1) Elaboration de cadres politiques et réglementaires relatifs à l'infrastructure large bande, aux applications des TIC et à la cybersécurité, compte tenu des besoins particuliers des PMA, des PEID et des PDSL, et renforcement des capacités humaines nécessaires pour faire face aux problèmes politiques et de réglementation futurs.

2) Promotion de l'accès universel aux télécommunications/TIC dans les PMA, les PEID et les PDSL.

3) Fourniture d'une assistance aux PMA, aux PEID et aux PDSL, en fonction de leurs besoins prioritaires, en ce qui concerne l'adoption d'applications des télécommunications/TIC pour la gestion des catastrophes concernant la prévision des catastrophes, la planification préalable aux catastrophes, le suivi des catastrophes, l'adaptation à leurs effets et l'atténuation de ces derniers, l'intervention en cas de catastrophes ainsi que la remise en état et le rétablissement des réseaux de télécommunication/TIC.

4) Fourniture d'une assistance aux PMA, aux PEID et aux PDSL dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour atteindre les objectifs arrêtés à l'échelle internationale, tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, le Plan d'action d'Istanbul en faveur des PMA, le Plan d'action de Samoa pour les PEID et le Programme d'action de Vienne pour les PDSL.

**SUP** ACP/22A8/3

# ASP2: Télécommunications d'urgence

**ADD** ACP/22A8/4

# ASP2: Tirer parti des TIC pour favoriser l'économie numérique et une société numérique inclusive

Objectif: Aider les Etats Membres à utiliser les TIC pour tirer parti des avantages de l'économie numérique et à surmonter les obstacles liés aux capacités humaines et techniques pour réduire la fracture numérique.

Résultats attendus:

1) Planification et élaboration de cadres stratégiques nationaux relatifs à l'économie numérique et de kits pratiques associés pour diverses applications et services des TIC.

2) Création d'un registre de tous les travaux menés à l'UIT dans le domaine de l'économie numérique depuis la CMDT-14, qui devra être mis à jour chaque année.

3) Elaboration de politiques, de stratégies et de lignes directrices concernant la mise en oeuvre concrète, y compris en ce qui concerne l'Internet des objets (IoT) et les villes intelligentes.

4) Déploiement d'applications TIC/mobiles visant à améliorer la fourniture de services à valeur ajoutée dans des secteurs tels que la santé, l'éducation, l'agriculture, la gouvernance, l'énergie, les services financiers et le commerce électronique.

5) Définition, compilation et échange de connaissances, de bonnes pratiques et d'études de cas relatives à diverses applications des télécommunications/TIC.

6) Elaboration de programmes intersectoriels nationaux d'acquisition de compétences numériques en faveur de l'inclusion, notamment pour les femmes, les jeunes, les personnes âgées et les personnes ayant des besoins particuliers.

**SUP** ACP/22A8/5

# ASP3: Tirer parti des avantages des nouvelles technologies

**ADD** ACP/22A8/6

# ASP3: Promouvoir le développement des infrastructures pour améliorer la connectivité numérique

Objectif: Aider les Etats Membres à développer l'infrastructure des télécommunications/TIC pour faciliter la fourniture de services et d'applications sur cette infrastructure.

Résultats attendus:

1) Passage/transition des réseaux analogues aux réseaux numériques, utilisation de technologies filaires et hertziennes financièrement abordables (y compris l'interopérabilité de l'infrastructure des TIC) et optimisation de l'utilisation du dividende numérique.

2) Utilisation optimale des technologies nouvelles et émergentes en vue du développement des réseaux de télécommunication/TIC, y compris l'infrastructure et les services liés aux technologies la 5G et aux réseaux électriques intelligents.

3) Renforcement des capacités en vue de l'élaboration et de la mise en oeuvre de plans nationaux relatifs aux large bande, afin de fournir un accès large bande dans les zones non desservies ou mal desservies (notamment en apportant un soutien pour l'étude de l'état des réseaux nationaux large bande et de la connectivité internationale), de promouvoir un accès financièrement abordable, en particulier pour les jeunes, les femmes, les populations autochtones et les enfants, de choisir les technologies adaptées, de développer et d'utiliser efficacement le Fonds pour le service universel et d'élaborer des modèles économiques viables sur le double plan financier et opérationnel.

4) Promotion des points d'échange Internet (IXPs) pour améliorer la connectivité à long terme et le déploiement de réseaux et d'applications IPv6 et pour accélérer le passage de l'IPv4 à l'IPv6.

5) Renforcement des capacités d'exécution des procédures et des tests de conformité et d'interopérabilité (C&I) ainsi que des ressources de planification nécessaires aux programmes C&I, et mesures propres à faciliter la mise en place de systèmes C&I régionaux et sous-régionaux communs (y compris l'adoption et l'application d'accords de reconnaissance mutuelle).

6) Examen des questions relatives à la gestion du spectre, notamment en ce qui concerne la planification des fréquences radioélectriques, les nouvelles méthodes de partage du spectre et l'harmonisation des attributions de fréquences et les systèmes de contrôle des émissions, et fourniture d'une assistance pour les travaux préparatoires en vue des CMR et la mise en oeuvre des résultats de ces conférences.

7) Renforcement des compétences en matière de développement et d'utilisation des télécommunications par satellite.

8) Renforcement de la coopération avec les organisations internationales ou régionales, afin d'améliorer la connectivité à l'échelle régionale dans le domaine des TIC, par exemple grâce à l'autoroute de l'information dans la région Asie-Pacifique (AP-IS).

**SUP** ACP/22A8/7

# ASP4: Développement de l'accès au large bande et adoption du large bande

**ADD** ACP/22A8/8

# ASP4: Créer un environnement politique et réglementaire propice

Objectif: Aider les Etats Membres à élaborer des cadres politiques et réglementaires adaptés, à encourager l'innovation, à améliorer les compétences, à développer l'échange d'informations et à renforcer la coopération dans le domaine de la réglementation, ce qui contribue à la création d'un environnement réglementaire propice pour toutes les parties prenantes.

Résultats attendus:

1) Partage d'informations concernant l'évolution des cadres juridiques, politiques et réglementaires ainsi que du marché dans le secteur des TIC et dans les économies numériques qui sont ainsi rendues possibles.

2) Elaboration, mise en oeuvre et examen de stratégies, de politiques et de cadres juridiques et réglementaires, notamment en ce qui concerne l'obligation de service universel (USO) de prochaine génération, la protection des consommateurs, la transformation des PME en entreprises numériques, l'innovation et l'esprit d'entreprise.

3) Promotion de dialogues inclusifs et renforcement de la coopération entre les régulateurs nationaux et régionaux, les décideurs et les autres parties prenantes du secteur des télécommunications/TIC ainsi qu'avec les autres secteurs de l'économie sur les questions politiques, juridiques, réglementaires et commerciales d'actualité.

4) Renforcement des capacités institutionnelles, humaines et techniques concernant des questions politiques, juridiques, réglementaires, économiques et financières d'actualité ainsi que l'évolution du marché.

5) Sensibilisation accrue aux cadres politiques et réglementaires liés à la confidentialité des données et aux données transfrontières.

6) Elaboration de cadres stratégiques pour favoriser les activités de recherche‑développement dans le domaine des TIC dans les pays en développement.

**SUP** ACP/22A8/9

# ASP5: Politiques et réglementation

**ADD** ACP/22A8/10

# ASP5: Contribuer à la mise en place d'un environnement fiable et solide

Objectif: Aider les Etats Membres à développer et maintenir des réseaux et des services sûrs, fiables et solides et à surmonter les obstacles liés aux changements climatiques et à la gestion des catastrophes.

Résultats attendus:

1) Mise en place de stratégies nationales ou régionales et de capacités nationales en matière de cybersécurité, telles que des équipes d'intervention en cas d'incident informatique, et partage de bonnes pratiques recueillies à l'aide de l'Indice mondial de cybersécurité, afin de favoriser une culture de la cybersécurité.

2) Renforcement de la coopération et de la coordination institutionnelles entre les acteurs principaux et les principales parties prenantes aux niveaux national, régional et mondial (notamment en organisant des cyberexercices) ainsi que des capacités d'examiner les questions liées à la cybersécurité.

3) Elaboration de plans nationaux portant sur les télécommunications d'urgence et d'initiatives fondées sur les TIC, en vue de fournir une assistance médicale (cybersanté) et humanitaire en cas de catastrophe et dans les situations d'urgence.

4) Intégration de dispositifs de résilience face aux catastrophes dans les réseaux et infrastructures de télécommunication et élaboration de solutions faisant appel aux TIC (y compris les technologies hertziennes et satellitaires), afin d'améliorer la résilience des réseaux.

5) Etablissement de systèmes de contrôle et d'alerte avancée reposant sur des normes et raccordés aux réseaux nationaux et régionaux et utilisation accrue de systèmes de capteurs spatiaux passifs ou actifs aux fins de la prévision et de la détection des catastrophes et de l'atténuation de leurs effets.

6) Formulation de stratégies et de mesures globales visant à atténuer les effets dévastateurs des changements climatiques et à y faire face, y compris de politiques en matière de déchets d'équipements électriques et électroniques.

**Motifs:**

Les Administrations des pays membres de l'APT proposent de faire figurer les initiatives régionales pour la région Asie-Pacifique exposées ci-dessus dans le Plan d'action de Buenos Aires.

Elles proposent également de supprimer les initiatives régionales pour la région Asie-Pacifique de la Section 3 du Plan d'action de Dubaï.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_